

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

**COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2021**

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
16 février 2021

Etaient présents :
GEFFROY S. ; HELARY R. ; KEROUANTON L. ; LE BOULZEC A. ;
LE CALVEZ D. ; LE BERRE S. ; QUERE S. ; GUENNIC L. ; LEGER K. ; BLOT G.,
GUERNION N.

Date d'affichage :
26 février 2021

Le scrutin a eu lieu Lionel KEROUANTON, a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2020,**
- **Vote du compte de gestion 2020,**
- **Vote du compte administratif 2020,**
- **Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,**
- **Vote des taux d'imposition 2021,**
- **Vote du Budget Primitif 2021,**
- **Berger Levraut – Abonnement 2021,**
- **Chenil Service – Cotisation 2021,**
- **Suez Eau France – Surveillance et entretien poteaux de défense contre incendie – Présentation,**
- **SDE (Syndicat Départemental d'Energie) – Adhésion à un groupement de commandes d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents,**
- **Entretien voie communale au lieu-dit Panduonec – Présentation devis,**
- **Devis panneau « Agriculteurs de Bretagne » - Présentation,**
- **AMF (Association des Maires de France) – Cotisation 2021,**
- **Agencement parvis de la Mairie – Présentation devis,**
- **Illuminations de Noël – Présentation devis,**
- **Affaires diverses.**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 30 novembre 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 30 novembre 2020.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 préparé par le Trésorier municipal.

En fonctionnement, le total des dépenses est de 103 959.98 € et le total des recettes est de 171 402.49 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 67 442.51 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 58 484.52 € et les recettes s'élèvent à 133 518.42 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 75 033.90 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le Trésorier.

3) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Premier Adjoint présente le Compte Administratif 2020 :

En fonctionnement, le total des dépenses est de 103 959.98 € et le total des recettes est de 171 402.49 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 67 442.51 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 58 484.52 € et les recettes s'élèvent à 133 518.42 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 75 033.90 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020, moins une voix, Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

4) VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de celui-ci, qui fait apparaître un excédent de **67 442.51 €** de la façon suivante :

A la section investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **41 166.49 €**

A la section de fonctionnement, au compte 002 (excédent antérieur reporté) : **26 276.02 €**

Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes de l'investissement au BP (Budget Primitif) 2021 pour un montant de 75 033.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2020 pour 2021 :

Taxe d'habitation :	12.36 %
Taxe Foncière sur le bâti :	20.62 %
Taxe Foncière sur le non bâti :	50.43 %

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre :

En section de Fonctionnement à la somme de :	139 488.02 €
En section d'Investissement à la somme de :	138 134.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021.

7) COTISATION 2021 : BERGER LEVRAULT

Madame le Maire présente la facture d'abonnement de Berger Levrault (logiciel comptable, état civil, maintenance...). Elle s'élève à 316.75 € TTC pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la facture d'abonnement à Berger Levrault pour un montant de 316.75 € TTC.

8) COTISATION 2021 : SAPCA CHENIL SERVICE

Madame le Maire présente la facture pour la cotisation 2021 à Chenil Service (SAS SACPA), entreprise d'enlèvement des animaux errants. Elle s'élève à 434.14 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au règlement de la cotisation 2021 à l'entreprise SAPCA Chenil Service.

9) SUEZ EAU FRANCE – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN POTEAUX DE DEFENSE CONTRE INCENDIE – PRESENTATION

Madame le Maire rappelle l'importance et l'obligation de contrôle et d'entretien des bouches et poteaux d'incendie sur la commune.

Madame le Maire présente les devis reçus pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de retenir Suez Eau de France basée à Ploumagoar pour effectuer cette prestation,**
- **donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention et tout document afférent à ce dossier.**

10) SDE (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE) – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu l'ordonnance n°9 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies annexée à la présente délibération,

Madame le Maire informe que la convention a une durée permanente. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies. L'exécution des marchés est assurée par la Commune. La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement. Les communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à ce dossier,**
- **d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Trévélec**

11) ENTRETIEN VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT PANDUONEC – PRESENTATION DEVIS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux de curage sur le chemin communal au lieu-dit Panduonec au vu de son mauvais état.

Madame le Maire présente les devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Goëlo TP de Kerfot pour un montant HT de 2 248.40 €.

12) DEVIS PANNEAU « AGRICULTEURS DE BRETAGNE » - PRESENTATION

Madame le Maire présente le devis pour l'achat d'un panneau « Agriculteurs de Bretagne » à placer en entrée de bourg afin de préciser le soutien du conseil à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter deux panneaux « Agriculteurs de Bretagne ».

13) ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) – COTISATION 2021

Le conseil municipal donne son accord pour la reconduction de l'adhésion à l'association des Maires de France pour l'année 2021 (108.53 €).

14) AGENCEMENT PARVIS DE LA MAIRIE – PRESENTATION DEVIS

Madame le Maire donne la parole aux élues en charge du fleurissement afin qu'elles présentent le projet de l'agencement du parvis de la mairie avec la réfection de l'enduit et de la pose de palis et de couvertines en ardoises noires.

Après en avoir étudié le dossier et échanger sur le projet, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Lézards des jardins basée à Quemper-Guezennec pour un montant HT de 9 890.54 €.

15) ILLUMINATIONS DE NOEL – PRESENTATION DEVIS

Madame le Maire donne la parole aux élues en charge des décorations de Noël afin qu'elles présentent les devis reçus.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BALDER basée à Dives-Sur-Mer pour un montant HT de 1 668.00 € (guirlandes et cônes avec socle). Cet achat est fait en début d'année afin de profiter d'une remise.

16) ILLUMINATIONS DE NOEL – PRESENTATION DEVIS

➤ **PLUIH** : Madame le Maire a fait un point d'information sur la situation du PLUIH de Leff Armor Communauté.

➤ **Elections Départementales et Régionales** : 13 et 20 juin 2021

Fin de séance : 21 h 26